



## **Résolution « Pour la libération immédiate d'Ali L'Mrabet »**

**Résolution adoptée par le 82ème congrès de la LDH, Evry - 7, 8 et 9 juin 2003**

Le 82ème congrès de la Ligue française des droits de l'Homme, réuni à Evry du 7 au 9 juin 2003, dénonce avec vigueur la condamnation à quatre ans de prison ferme et à une lourde amende de 20.000 dirhams du journaliste marocain Ali L'Meabet et à l'interdiction de parution des deux journaux qu'il dirige Demain Magazine et Ouman.

Accusé d'« outrage à la personne du Roi » et « atteinte au régime monarchique » pour avoir publié des caricatures, Ali L'MRABET a entamé une grève de la faim le 6 mai, pour dénoncer l'interdiction de parution des journaux. Accusé également d'« atteinte à l'intégrité territoriale » pour avoir publié les extraits d'une interview d'un républicain marocain se prononçant entre autre pour l'autodétermination du peuple sahraoui, Ali L'Mrabet a été condamné lors d'une caricature de procès et emprisonné immédiatement le 21 mai.

Le 82ème congrès de la LDH exige sa libération immédiate, l'annulation de sa condamnation, le rétablissement de l'autorisation des journaux qu'il dirige et demande aux autorités marocaines de se conformer à leurs obligations internationales.